Annexe 1



|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **REGLEMENT DE LA PROCEDURE****APPEL AUX PROJETS DOCTORAUX DE RECHERCHES**  **ALLOCATIONS DOCTORALES****2020** |  |

Troyes Champagne Métropole souhaite soutenir le développement du potentiel de recherche innovante en lien avec les thématiques structurantes retenues pour le territoire et favoriser le transfert technologique vers le secteur économique.

Le dispositif appel à projet « recherches – allocations doctorales » doit permettre aux étudiant en 3ème cycle dans les établissements d’enseignement supérieur de la Communauté d’Agglomération Troyes Champagne Métropole d’effectuer un travail de recherche dans ces mêmes établissements.

**Modalités :**

L’appel à projets « Recherche - Allocations doctorales » est un appel annuel.

Le retrait du dossier se fait soit :

* En ligne sur le site [www.etudieratroyes.fr](http://www.etudieratroyes.fr) onglet « appel à projets recherche – allocations doctorales ».

Le dépôt du dossier se fait soit :

* Par mail these.tcm@troyes-cm.fr, un accusé réception sera délivré.
* Ou par voie postale : Troyes Champagne Métropole – Pôle Enseignement Supérieur – Recherche – Vie Etudiante – Maison du Patrimoine, 1 place Robert Galley – 10000 TROYES

Date limite de dépôt : 31 janvier 2020

**Dispositions générales** :

* L’instruction ne peut débuter que si le dossier est complet.
* L’octroi d’une aide de Troyes Champagne Métropole, ou son renouvellement ne constitue en aucun cas un droit acquis.
* La conformité du projet aux critères d’éligibilité n’entraîne pas l’attribution automatique de l’aide sollicitée. En effet, la communauté d’agglomération de Troyes Champagne Métropole conserve un pouvoir d’appréciation fondé notamment sur le degré d’adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l’enveloppe budgétaire ou encore l’intérêt communautaire du projet.
* L’aide de Troyes Champagne Métropole, ou son renouvellement, ne peut être considérée comme acquise qu’à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d’attribution prise par le Conseil Communautaire et la convention tripartite qui en découle.
* L’attribution d’une aide se fait dans la limite des crédits votés.

Un jury composé d’Elus et représentants des services de la Communauté d’Agglomération Troyes Champagne Métropole, éventuellement complété par un représentant du milieu socio-économique, d’un Directeur d’Ecole Doctorale en tant que de besoin et d’expertise. Il examinera l’ensemble des propositions et sera chargé de proposer un classement qui sera soumis pour avis au vote en commission communautaire.

Les notifications et les conventions de co-financement seront adressées dans un délai de 30 jours suivant la décision du Conseil Communautaire.

Les bénéficiaires de la procédure sont les établissements d’enseignement supérieur de la Communauté d’Agglomération Troyes Champagne Métropole habilités par les écoles doctorales à recruter des docteurs.

**Conditions d’obtention :**

Critères de recevabilité :

La procédure de sélection des dossiers se fera sous forme d’un appel à projets et s’appuiera sur les critères suivants tels que définis à l’article 5 du cahier des charges.

Le doctorant d’un contrat à durée déterminée conclut avec l’organisme bénéficiaire après la notification officielle de l’octroi de l’aide par la Communauté d’Agglomération Troyes Champagne Métropole.

L’octroi d’une allocation de recherche ne confèrera pas le titre de boursier mais celui de salarié.

Critères de sélection des sujets de thèses :

* Potentiel de valorisation : finalité de développement économique ou sociétal.
* Allocation préférentiellement liée aux thématiques prioritaires de la Communauté d’Agglomération Troyes Champagne Métropole.
* Doivent répondre aux enjeux de développement sur les sept thématiques définis à l’article 3 du cahier des charges.

**Modalités de suivi et d’évaluation**

Les porteurs du projet de thèse devront produire, à chaque fin d’année et avant le 15 décembre, à Troyes Champagne Métropole, un rapport détaillant l’avancée des projets soutenus et la valeur ajoutée de l’aide apportée par Troyes Champagne Métropole.

Dans tous les cas, la transmission de ces documents à Troyes Champagne Métropole conditionnera le mandatement du solde de la subvention.

Troyes Champagne Métropole pourra demander la participation du porteur du projet financé, ou un de ses représentants, à une restitution publique, si les principes de confidentialité l’autorisent.

Afin d’assurer la visibilité du soutien de Troyes Champagne Métropole, la contribution accordée sera mise en évidence, par tout moyen approprié, dans les opérations de communication ou dans les articles scientifiques. Il s’agira, en particulier, de faire explicitement référence au programme soutenu par Troyes Champagne Métropole.

**Récapitulatif des pièces à fournir**

* Le dossier de candidature
* La fiche du laboratoire
* La fiche du doctorant le cas échéant
* L’attestation sur l’honneur du ou des co-financements publics ou privés
* Les budgets prévisionnels annuels et un budget global sur les 3 années

**Les établissements supérieurs qui présenteront plusieurs demandes, devront les classer par ordre de priorité**.

**Financement :**

La subvention sera versée sur 4 ans civiles (3 années au sens universitaire) selon périodicité précisée dans une convention de financement. Elle ne pourra être revalorisée en cours de contrat.

**Synthèse du calendrier prévisionnel**

|  |  |
| --- | --- |
| Lancement de l’Appel à Projet | 4 décembre 2019 |
| Date limite du dépôt des dossiers auprès du Pole Enseignement Supérieur Recherche Vie étudiante  | 31 janvier 2020 |
| Instruction des dossiers  | 1er semestre 2020 |
| Validation des dossiers par le jury  | 1er semestre 2020 |
| Validation en commission et conseil communautaire | 1er semestre 2020 |
| Rédaction des conventions  | 1er semestre 2020 |
| Signature des conventions² | 1er semestre 2020 |

**Contact :**

POLE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

1, place Robert Galley

10000 TROYES

03.25.45.27.22 these.tcm@troyes-cm.fr